

Le 8 décembre 2005

TRANSFORMATION DES ÉCOLES SECONDAIRES : STRATÉGIE VISANT À ASSURER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES ONTARIENS

Avant l'introduction, par le gouvernement précédent, du nouveau curriculum du palier secondaire, en 1998, le taux d'obtention de diplôme d'études secondaires était de 78 p. 100. En 2004-2005, ce même taux était descendu à 68 p. 100, et plus de 51 000 élèves abandonnaient leurs études secondaires sans avoir un nombre de crédits suffisants pour obtenir un diplôme. Si les conséquences des abandons scolaires sont graves pour les élèves eux-mêmes, lesquels se retrouvent sans diplôme, elles le sont également pour l'économie et la compétitivité de l'Ontario.

Peu après avoir accédé à ses fonctions, le ministre de l'Éducation, M. Gerard Kennedy, a écrit directement aux élèves des écoles secondaires afin de leur assurer qu'une aide supplémentaire était en train d'être mise en place afin que toutes les chances de réussite soient mises de leur côté. Le gouvernement McGuinty a fait part de son intention d'octroyer un nouveau rôle aux écoles secondaires de l'Ontario financées par les deniers publics, afin d'améliorer le taux de réussite des élèves et de réduire drastiquement le taux de décrochage, lequel est beaucoup trop élevé, en mettant en place une stratégie en trois phases pour la réussite des élèves et financée à hauteur de 1,3 milliards de dollars.

La stratégie pour la réussite des élèves repose sur la conviction que chaque élève peut espérer obtenir de bons résultats une fois ses études terminées et que ces résultats devraient :

- correspondre au mieux au potentiel de chaque élève,
- insuffler la volonté et donner la capacité d'apprendre davantage,
- reposer sur un socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

Le gouvernement McGuinty s'est fixé pour objectif de porter à 85 % le pourcentage des élèves obtenant un diplôme. De ce fait, plus de 90 000 élèves supplémentaires obtiendraient un diplôme, tandis que, dans le même temps, le taux de décrochage scolaire chuterait de 50 p. 100 grâce à la mise en place de la stratégie pour la réussite des élèves d'ici 2010.

Chaque phase de cette stratégie vise à satisfaire cinq objectifs :

1. Assurer un apprentissage de meilleure qualité
2. Adopter une attitude et des attentes plus réalistes en matière de réussite des élèves
3. Faire en sorte que les écoles secondaires soient capables de s'occuper de tous les élèves et de les accueillir
4. Obtenir des résultats clairs liés aux programmes d'emploi-formation, d'apprentissage, collégiaux et universitaires
5. Définir des objectifs de réussite

1. Assurer un apprentissage de meilleure qualité

Les élèves connaîtront un meilleur apprentissage grâce aux réussites antérieures, aux interventions plus précoces, à une formation plus poussée du personnel enseignant, à une plus grande disponibilité de l'aide au rattrapage, à plus de cours privés, à d'autres possibilités de récupération de crédits, à des mentors, au plafonnement des effectifs de certaines classes choisies et à d'autres programmes.

2. Adopter une attitude et des attentes plus réalistes en matière de réussite des élèves

Les élèves, les parents, les enseignants et le public seront encouragés par divers moyens à avoir pour les élèves de grandes ambitions qui dénotent le même respect pour les divers genres de potentiel de chaque élève.

3. Faire en sorte que les écoles secondaires soient capables de s'occuper de tous les élèves et de les accueillir

Nous nous battons pour tous les élèves en nous assurant que chacun d'entre eux perçoive l'éducation comme étant le meilleur choix dont ils disposent pour atteindre son potentiel. Du personnel, de la formation, des programmes et des ressources supplémentaires, combinés à des programmes de participation des élèves ayant des besoins particuliers, feront en sorte que les élèves bénéficient de l'attention et de l'encouragement dont ils ont besoin.

4. Obtenir des résultats clairs liés aux programmes d'emploi-formation, d'apprentissage, collégiaux et universitaires

Les élèves pourront voir beaucoup mieux la pertinence des cours qu'ils choisissent pour leur éducation, pour leur formation et, en fin de compte, pour leur future carrière. Une collaboration officielle entre les écoles et les institutions postsecondaires, les programmes, les lieux de travail et les organismes communautaires sera instituée.

5. Définir des objectifs de réussite

Pour la première fois, il y aura des objectifs établis par le gouvernement ayant comme objet la mesure dans laquelle les élèves réussissent à terminer leurs études secondaires. Dans toutes les écoles, à partir de la 7^e année, de nouveaux indicateurs stratégiques de réussite seront conservés et un nouveau système d'information permettra aux écoles, aux conseils scolaires et au ministère de l'Éducation de suivre l'avancement des élèves et de déceler plus facilement les problèmes.

{70 %}

Le pourcentage de parents canadiens qui attendent de leurs enfants qu'ils fassent des études universitaires

{33 %}

Le pourcentage d'élèves ontariens du secondaire qui vont étudier à l'université

« Nous croyons que chaque élève devrait avoir la possibilité de participer à un programme d'enseignement coopératif et à de nombreuses expériences de travail à court terme.... De toute évidence, les employeurs, les syndicats et les établissements postsecondaires auront un rôle central à jouer dans l'éducation des élèves du secondaire. » V.2, p.110;

Commission royale sur l'éducation

PHASES 1 À 3 DE LA STRATÉGIE POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

PREMIÈRE PHASE

La première phase de l'initiative pour la réussite des élèves a été mise en place en 2003 afin d'apporter une **aide immédiate et de rattrapage**. Elle comprenait :

- Des révisions au programme-cadre de mathématiques appliquées de la 9^e et de la 10^e année
- Un investissement de 45 millions de dollars visant à améliorer la prestation de l'éducation technologique par le biais d'installations nouvelles ou modernisées
- Un investissement de 51 millions de dollars visant à financer un poste d'enseignante ou d'enseignant pour la réussite des élèves dans chaque conseil scolaire, ainsi que des ressources permettant aux directions d'école et au personnel enseignant d'exécuter des plans d'action locaux visant à combler les besoins particuliers des élèves dans les collectivités de toute la province
- Six nouveaux cours obligatoires donnant droit à des crédits, élaborés à l'échelon local, le but étant de proposer un choix plus vaste aux élèves en difficulté de la 9^e et de la 10^e année
- Un investissement de 18 millions de dollars destiné à financer 105 projets phares (apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans), le but étant d'accroître l'accumulation de crédits, de réduire les taux de décrochage, de lier davantage de programmes avec les collèges et d'encourager les élèves qui ont quitté l'école à la réintégrer et à satisfaire aux impératifs conditionnant l'obtention de leur diplôme.

RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PHASE :

- Une hausse de trois points du taux d'obtention de diplôme secondaire, qui est passé de 68 pour cent en 2003-2004 à 71 pour cent en 2004-2005.
- Plus de 82 pour cent (soit 14 000) des élèves qui se sont inscrits à des projets phares ont obtenu avec succès leurs crédits de cours.
- Le financement de l'éducation technologique a aidé les conseils scolaires à mettre en place plus de 200 nouveaux cours, parmi lesquels figurent l'accueil et les soins de santé, tandis que plus de 500 mises à jour étaient apportées aux programmes existants, parmi lesquels figurent de nouveaux équipements robotiques pour les programmes de génie informatique, et des caméras numériques et des logiciels d'édition pour les programmes de technologie de la communication. Ces mises à jour ont touché plus de 300 000 élèves.
- L'amélioration des résultats obtenus par les élèves de l'Ontario aux examens provinciaux de lecture, d'écriture et de mathématique de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) les deux dernières années. Amélioration globale des résultats des élèves de la 3^e année et de la 6^e année, qui sont passés à 62 p. 100. Cela constitue une amélioration de huit points ou de 15 p. 100 en seulement deux ans, alors qu'aucune hausse n'a été enregistrée de 2000 à 2002.

DEUXIÈME PHASE

En mai 2005, le gouvernement McGuinty a lancé la deuxième phase de la stratégie, en s'appuyant sur le succès rencontré par la première phase et en intensifiant davantage l'effort entrepris pour réintégrer les élèves et pour améliorer les taux d'obtention de diplôme. Pour ce faire, les **ressources et les programmes suivants ont été mis en place** :

- Allocation de 18 millions de dollars pour l'élargissement de 99 projets existants et la création de 26 nouveaux projets phares – des projets couronnés de succès qui sont maintenant mis à la disposition des élèves, via le site Web du ministère, à l'adresse : www.edu.gov.on.ca
- Allocation de 89 millions de dollars pour les 1 300 enseignantes et enseignants travaillant au secondaire cette année scolaire, y compris pour 800 enseignantes et enseignants pour la réussite des élèves, nouvellement embauchés ou désignés en tant que tels, dont la tâche consiste à aider les élèves en difficulté
- Plafond imposé à l'effectif des classes pour certains cours clés.

TROISIÈME PHASE

La troisième phase définit dans les grandes lignes un ambitieux programme visant à améliorer les réalisations éducatives de tous les élèves ontariens du secondaire par le biais d'une meilleure **coordination et d'une loi plus adaptée**. Cette phase comprend :

- Ajout au diplôme d'études secondaires de l'Ontario d'une spécialisation dans plusieurs secteurs à niveau élevé de compétences qui permettra aux élèves de suivre un ensemble de cours contenant un minimum de cours dans des domaines de concentration spécifiques à compétences élevées menant à l'emploi, à l'apprentissage ou à des destinations postsecondaires
- Introduction d'un projet de loi qui, en cas d'adoption, exigerait que les élèves continuent d'apprendre en classe ou dans des programmes d'apprentissage en milieu de travail, qui pourraient prendre la forme d'un apprentissage, jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme
- Expansion des choix en matière d'éducation coopérative grâce à la multiplication des partenariats avec le monde des affaires et des organismes communautaires
- Création de programmes à double crédit permettant aux élèves d'accumuler plusieurs crédits pour leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario, par le biais de cours postsecondaires et de l'apprentissage
- Déploiement d'un nouvel effort coordonné et établissement de liens formels entre les écoles secondaires et les destinations postsecondaires pour aider les élèves à aller plus loin.

–30–

Renseignements :

Amanda Alvaro
Bureau du ministre
416 325-2632
416 509-5696 (cellulaire)

Wilma Davis
Direction des communications
416 325-6730

Renseignements au public :

416 325-2929 ou 1 800 387-5514
ATS : 1 800 263-2892

Available in English

www.edu.gov.on.ca
www.resultatsontario.gouv.on.ca